

SYNODE DES ÉVÊQUES

III^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

LES DÉFIS PASTORAUX DE LA FAMILLE
DANS LE CONTEXTE DE L'ÉVANGÉLISATION

DOCUMENT DE PRÉPARATION

CITÉ DU VATICAN
2013

I. Le Synode : famille et évangélisation

La mission d'annoncer l'Évangile à toutes les créatures a été confié directement par le Seigneur à ses disciples et l'Église en est le messenger dans l'histoire. À l'époque à laquelle nous vivons, l'évidente crise sociale et spirituelle devient un défi pastoral qui interpelle la mission évangélisatrice de l'Église pour la famille, noyau vital de la société et de la communauté ecclésiale. Proposer l'Évangile sur la famille dans ce contexte s'avère plus que jamais urgent et nécessaire. L'importance du thème se manifeste par le fait que le Saint-Père ait décidé d'établir pour le Synode des Évêques un itinéraire de travail en deux étapes: la première, l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2014, visant à préciser le "*status quaestionis*" et à recueillir les témoignages et les propositions des Évêques pour annoncer et vivre de manière crédible l'Évangile de la famille; la seconde, l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, pour chercher des lignes d'action pour la pastorale de la personne humaine et de la famille.

Aujourd'hui se présentent des situations inédites jusqu'à ces dernières années, depuis la diffusion des couples en union libre, qui ne se marient pas et parfois en excluent même l'idée, jusqu'aux unions entre des personnes du même sexe, auxquelles il est souvent consenti d'adopter des enfants. Parmi les nombreuses situations nouvelles qui réclament l'attention et l'engagement pastoral de l'Église, il suffira de rappeler: les mariages mixtes ou interreligieux; familles monoparentales; la polygamie; les mariages arrangés avec le problème de la dot qui en découle, parfois assimilée à un montant d'acquisition de la femme; le système des castes; la culture du non-engagement et de la présumée instabilité du lien; les formes de féminisme hostiles à l'Église; les phénomènes migratoires et la reformulation de l'idée même de famille; le pluralisme relativiste dans la conception du mariage; l'influence des media sur la culture populaire pour la conception des noces et de la vie familiale; les courants de pensée qui inspirent les propositions législatives qui dévaluent la permanence et la fidélité du pacte matrimonial; l'expansion du phénomène des mères porteuses (location d'utérus); les nouvelles interprétations des droits humains. Mais surtout dans le milieu plus strictement ecclésial, l'affaiblissement ou l'abandon de la foi en la sacramentalité du mariage et en la puissance thérapeutique de la pénitence sacramentelle.

De tout cela, on comprend combien est urgente l'attention de l'épiscopat mondial "*cum et sub Petro*" face à ces défis. Si, par exemple, on pense au seul fait que dans le contexte actuel tant d'enfants et de jeunes, nés de mariages irréguliers, ne pourront jamais voir leur parents recevoir les sacrements, on comprend combien sont urgents les défis posés à l'évangélisation de la situation actuelle, par ailleurs répandue partout dans le "village global". Cette réalité trouve un écho particulier dans l'accueil immense que reçoit de nos jours l'enseignement sur la miséricorde divine et sur la tendresse envers les personnes blessées, dans les périphéries géographiques et existentielles: les attentes qui s'en suivent sur les choix pastoraux à propos de la famille sont énormes. Une réflexion du Synode des Évêques sur ces thèmes apparaît donc tant nécessaire et urgente que juste comme l'expression de la charité des pasteurs envers ceux qui leur sont confiés et de la famille humaine toute entière.

II. L'Église et l'Évangile sur la famille

La bonne nouvelle de l'amour divin doit être proclamée à ceux qui vivent cette expérience humaine personnelle fondamentale, de couple et de communion ouverte au don des enfants, qu'est la communauté familiale. La doctrine de la foi sur le mariage doit être présentée d'une manière communicative et efficace, pour qu'elle en mesure d'atteindre les cœurs et de les transformer selon la volonté de Dieu manifestée en Jésus-Christ.

Pour ce qui est du rappel des sources bibliques sur le mariage et la famille, on ne reportera ici que les références essentielles. De même, pour les documents du Magistère, il semble opportun de

se limiter aux documents du Magistère universel de l'Église, en y ajoutant quelques textes du Conseil Pontifical pour la Famille et laissant aux Évêques participants au Synode le soin de rapporter les documents de leurs Organes Épiscopaux respectifs.

En tout temps et dans les cultures les plus diverses n'ont jamais fait défaut ni l'enseignement clair des pasteurs ni le témoignage concret des croyants, hommes et femmes, qui en des circonstances très différentes ont vécu l'Évangile sur la famille comme un don incommensurable pour leur vie et celle de leurs enfants. L'engagement pour le prochain Synode Extraordinaire est motivé et soutenu par le désir de communiquer à tous ce message, avec une plus grande force, espérant ainsi que «le trésor de la Révélation, confié à l'Église, comble de plus en plus le cœur des hommes» (DV 26).

Le projet du Dieu Créateur et Rédempteur

La beauté du message biblique sur la famille a sa racine dans la création de l'homme et de la femme faits tous deux à l'image et la ressemblance de Dieu (cf. *Gn* 1,24-31; 2, 4b-25). Unis par un lien sacramentel indissoluble, les époux vivent la beauté de l'amour, de la paternité, de la maternité et de la dignité suprême de participer ainsi à l'œuvre créatrice de Dieu.

Dans le don du fruit de leur union ils assument la responsabilité d'élever et d'éduquer d'autres personnes pour l'avenir du genre humain. À travers la procréation l'homme et la femme accomplissent dans la foi la vocation d'être les collaborateurs de Dieu pour la sauvegarde de la création et la croissance de la famille humaine.

Le Bienheureux Jean-Paul II a commenté cet aspect dans *Familiaris Consortio*: «Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance (cf. *Gn* 1,26s): en l'appelant à l'existence par amour, il l'a appelé en même temps à l'amour. Dieu est amour (*1Jn* 4,8) et il vit en lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En créant l'humanité de l'homme et de la femme à son image et en la conservant continuellement dans l'être, Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l'amour et à la communion (cf. *Gaudium et spes*, 12). L'amour est donc la vocation fondamentale et innée de tout être humain» (*FC*, n. 11). Ce projet du Dieu créateur, que le péché originel a bouleversé (cf. *Gn* 3,1-24), s'est manifesté dans l'histoire à travers les vicissitudes du Peuple élu jusqu'à la plénitude des temps, alors qu'avec l'incarnation le Fils de Dieu non seulement confirma la volonté divine de salut, mais avec la rédemption il offrit la grâce d'obéir à cette même volonté.

Le Fils de Dieu, Verbe fait chair (cf. *Jn* 1,14) dans le sein de la Vierge Mère vécut et grandit dans la famille de Nazareth et participa aux noces de Cana dont il enrichit la fête avec le premier de ses « signes » (cf. *Jn* 2,1-11). Il accepta avec joie l'accueil familial de ses premiers disciples (cf. *Mc* 1,29-31; 2,13-17) et consola la famille de ses amis dans leur deuil à Béthanie (cf. *Lc* 10,38-42; *Jn* 11,1-44).

Jésus-Christ a rétabli la beauté du mariage en proposant à nouveau le projet unitaire de Dieu qui avait été abandonné, en raison de la dureté du cœur de l'homme, même au sein de la tradition du peuple d'Israël (cf. *Mt* 5,31-32; 19,3-12; *Mc* 10,1-12; *Lc* 16,18). En retournant aux origines, Jésus a enseigné l'unité et la fidélité entre les époux, refusant la répudiation et l'adultère.

C'est justement à travers l'extraordinaire beauté de l'amour humain – déjà exalté avec des accents inspirés dans le *Cantique des Cantiques*, et du lien conjugal exigé et défendu par des Prophètes comme Osée (cf. *Os* 1,2-3,3) et Malachie (cf. *Ml* 2,13-16) –, que Jésus a affirmé la dignité originelle de l'amour conjugal entre l'homme et la femme.

L'enseignement de l'Église sur la famille

Dans la communauté chrétienne primitive la famille apparut également comme l'«Église domestique» (cf. CEC 1655). Dans lesdits «codes familiaux» des Lettres apostoliques du Nouveau Testament, la grande famille du monde antique est reconnue comme le lieu de la solidarité la plus profonde entre femmes et maris, entre parents et enfants, entre riches et pauvres (cf. *Ep* 5,21-6,9; *Col* 3,18-4,1; *1Tm* 2,8-15; *Tt* 2,1-10; *1P* 2,13-3,7; cf. aussi la *Lettre à Philémon*). En particulier, la Lettre aux Éphésiens a reconnu dans l'amour nuptial entre l'homme et la femme «le grand mystère» qui rend présent dans le monde l'amour du Christ et de l'Église (cf. *Ep* 5,31-32).

Au cours des siècles, surtout dans les temps modernes jusqu'à nos jours, l'Église a produit un enseignement constant et progressif sur la famille et sur le mariage qui la fonde. Une des expressions les plus remarquables a été proposée par le Concile Œcuménique Vatican II, dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, qui, en traitant quelques-uns des problèmes les plus urgents, consacre un chapitre entier à la promotion de la dignité du mariage et de la famille, comme cela est montré dans la description de sa valeur pour la constitution de la société: «Ainsi la famille, lieu de rencontre de plusieurs générations qui s'aident mutuellement à acquérir une sagesse plus étendue et à harmoniser les droits des personnes avec les autres exigences de la vie sociale, constitue-t-elle le fondement de la société» (GS 52). L'appel à une spiritualité christocentrique pour les époux croyants est d'une intensité toute spéciale: «que les époux eux-mêmes créés à l'image d'un Dieu vivant et établis dans un ordre authentique de personnes, soient unis dans une même affection, dans une même pensée et dans une mutuelle sainteté, en sorte que, à la suite du Christ, principe de vie, ils deviennent, à travers les joies et les sacrifices de leur vocation, par la fidélité de leur amour, les témoins de ce mystère de charité que le Seigneur a révélé au monde par sa mort et sa résurrection» (GS 52).

Les Successeurs de Pierre également, après le Concile Vatican II, ont enrichi par leur Magistère la doctrine sur le mariage et sur la famille, en particulier Paul VI avec l'Encyclique *Humanae vitae*, qui offre des enseignements spécifiques tant sur les principes que sur la pratique. Successivement, le Pape Jean-Paul II dans l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio* voulut insister en proposant le dessein divin à propos de la vérité sur l'origine de l'amour entre époux et celui de la famille: «le «lieu» unique, qui rend possible cette donation selon toute sa vérité, est le mariage, c'est-à-dire le pacte d'amour conjugal ou le choix conscient et libre par lequel l'homme et la femme accueillent l'intime communauté de vie et d'amour voulue par Dieu lui-même (cf. *Gaudium et spes*, 48), et qui ne manifeste sa vraie signification qu'à cette lumière. L'institution du mariage n'est pas une ingérence indue de la société ou de l'autorité, ni l'imposition extrinsèque d'une forme; elle est une exigence intérieure du pacte d'amour conjugal qui s'affirme publiquement comme unique et exclusif pour que soit vécue ainsi la pleine fidélité au dessein du Dieu créateur. Cette fidélité, loin d'amoindrir la liberté de la personne, la met à l'abri de tout subjectivisme et de tout relativisme, et la fait participer à la Sagesse créatrice» (FC, 11).

Le *Catéchisme de l'Église Catholique* recueille ces données fondamentales: «L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une intime communauté de vie et d'amour, a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur. De par sa nature elle est ordonnée au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants. Elle a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement [Cf. Conc. Œcum. Vat. II, *Gaudium et spes*, 48; *Code de Droit Canonique*, 1055, 1]» (CEC 1660).

La doctrine exposée dans le *Catéchisme* considère tant les principes théologiques que les comportements moraux, traités sous deux titres distincts: *Le sacrement du mariage* (n. 1601-1658) et *le sixième commandement* (n. 2331-2391). La lecture attentive de ces parties du *Catéchisme* fournit une compréhension moderne de la doctrine de la foi pour soutenir l'action de l'Église face aux défis contemporains. Sa pastorale trouve son inspiration dans la vérité du mariage considéré

selon le dessein de Dieu qui a créé l'homme et la femme et qui, dans la plénitude des temps, a révélé en Jésus également la plénitude de l'amour entre époux élevé au niveau de sacrement. Le mariage chrétien, fondé sur le consentement, est aussi doté d'effets propres tels que les biens et les devoirs des époux, toutefois il n'est pas affranchi du régime du péché (cf. Gn 3,1-24) qui peut procurer des blessures profondes et aussi des dégradations à la dignité même du sacrement.

L'Encyclique récente du Pape François, *Lumen fidei*, traite de la famille dans son rapport avec la foi qui révèle «combien les liens entre les hommes peuvent être forts, quand Dieu se rend présent au milieu d'eux» (LF 50). «Le premier environnement dans lequel la foi éclaire la cité des hommes est donc la famille. Je pense surtout à l'union stable de l'homme et de la femme dans le mariage. Celle-ci naît de leur amour, signe et présence de l'amour de Dieu, de la reconnaissance et de l'acceptation de ce bien qu'est la différence sexuelle par laquelle les conjoints peuvent s'unir en une seule chair (cf. Gn 2, 24) et sont capables d'engendrer une nouvelle vie, manifestation de la bonté du Créateur, de sa sagesse et de son dessein d'amour. Fondés sur cet amour, l'homme et la femme peuvent se promettre l'amour mutuel dans un geste qui engage toute leur vie et rappelle tant d'aspects de la foi. Promettre un amour qui soit pour toujours est possible quand on découvre un dessein plus grand que ses propres projets, qui nous soutient et nous permet de donner l'avenir tout entier à la personne aimée» (LF 52). «La foi n'est pas un refuge pour ceux qui sont sans courage, mais un épanouissement de la vie. Elle fait découvrir un grand appel, la vocation à l'amour, et assure que cet amour est fiable, qu'il vaut la peine de se livrer à lui, parce que son fondement se trouve dans la fidélité de Dieu, plus forte que notre fragilité» (LF 53).

III. Questionnaire

Les questions ci-dessous permettent aux Églises particulières de participer activement à la préparation du Synode Extraordinaire qui a pour but d'annoncer l'Évangile dans les défis pastoraux d'aujourd'hui concernant la famille.

1. **Sur la diffusion des Saintes Écritures et du Magistère de l'Église concernant la famille**

- a) Quelle est la connaissance réelle des enseignements de la Bible, de "*Gaudium et spes*", de "*Familiaris consortio*" et des autres documents du Magistère postconciliaire sur la valeur de la famille selon l'Église Catholique? Comment nos fidèles sont-ils formés à la vie familiale selon l'enseignement de l'Église?
- b) Là où l'enseignement de l'Église est connu, est-il intégralement accepté? Est-ce que des difficultés se vérifient dans sa mise en pratique? Lesquelles?
- c) Comment l'enseignement de l'Église est-il dispensé dans le cadre des programmes pastoraux au niveau national, diocésain et paroissial? Quelle est la catéchèse sur la famille?
- d) Dans quelle mesure – et en particulier sur quels aspects – cet enseignement est-il réellement connu, accepté, refusé et/ou critiqué dans les milieux extra ecclésiaux? Quels sont les facteurs culturels qui empêchent la pleine réception de l'enseignement de l'Église sur la famille?

2. **Sur le mariage selon la loi naturelle**

- a) Quelle place occupe la notion de loi naturelle dans la culture civile, tant au niveau institutionnel, éducatif et académique, qu'au niveau populaire? Quelles conceptions de l'anthropologie sont à la base de ce débat sur le fondement naturel de la famille?

- b) La notion de loi naturelle à propos de l'union entre un homme et une femme est-elle couramment acceptée en tant que telle par les baptisés en général?
- c) Comment, en pratique et en théorie, la loi naturelle sur l'union entre un homme et une femme en vue de la formation d'une famille est-elle contestée? Comment est-elle proposée et approfondie dans les organismes civils et ecclésiaux?
- d) Si des baptisés non pratiquants ou ceux qui se déclarent non-croyants demandent la célébration du mariage, comment affronter les défis pastoraux qui en découlent?

3. *La pastorale de la famille dans le contexte de l'évangélisation*

- a) Durant ces dernières dizaines d'années, quelles sont les expériences nées concernant la préparation au mariage? Comment a-t-on cherché à stimuler le devoir d'évangélisation des époux et de la famille? Comment promouvoir la conscience de la famille comme « Église domestique »?
- b) Êtes-vous parvenus à proposer des styles de prière en famille qui réussissent à résister à la complexité de la vie et de la culture actuelle?
- c) Dans la situation actuelle de crise entre les générations, comment les familles chrétiennes ont-elles su réaliser leur vocation propre de transmission de la foi?
- d) De quelle manière les Églises locales et les mouvements de spiritualité familiale ont-ils su créer des parcours pouvant servir d'exemple?
- e) Quel est l'apport spécifique que les couples et les familles ont réussi à donner quant à la diffusion d'une vision intégrale du couple et de la famille chrétienne qui soit crédible aujourd'hui?
- f) Quelle attention pastorale l'Église a-t-elle montrée pour soutenir le cheminement des couples en formation et des couples en crise?

4. *Sur la pastorale pour affronter certaines situations matrimoniales difficiles*

- a) Le concubinage *ad experimentum* est-il une réalité pastorale importante dans votre Église particulière? À quel pourcentage pourrait-on l'estimer numériquement?
- b) Existe-t-il des unions libres, sans reconnaissance aucune, ni religieuse ni civile? Y-a-t-il des données statistiques sûres?
- c) Les séparés et les divorcés remariés sont-ils une réalité pastorale importante dans votre Église particulière? À quel pourcentage pourrait-on l'estimer numériquement? Comment affronter cette réalité au moyen de programmes pastoraux adaptés?
- d) Dans tous ces cas, comment les baptisés vivent-ils leur situation irrégulière? Ils en sont conscients? Manifestent-ils simplement de l'indifférence? Se sentent-ils écartés et vivent-ils avec souffrance l'impossibilité de recevoir les sacrements?
- e) Quelles sont les demandes que les personnes divorcées et remariées adressent à l'Église à propos des sacrements de l'Eucharistie et de la réconciliation? Parmi les personnes qui se trouvent dans ces situations, combien demandent ces sacrements?
- f) La simplification de la pratique canonique pour la reconnaissance de la déclaration de nullité du lien matrimonial pourrait-elle offrir une réelle contribution positive à la solution des problèmes des personnes concernées? Si oui, sous quelles formes?

- g) Existe-t-il une pastorale spécifique pour traiter ces cas? Comment cette activité pastorale se déroule-t-elle? Existents-ils des programmes à ce propos au niveau diocésain et national? Comment la miséricorde de Dieu est-elle annoncée aux personnes séparées et aux divorcés remariés ; comment le soutien de l'Église dans leur cheminement de foi est-il mis en acte?

5. *Sur les unions de personnes du même sexe*

- a) Existe-t-il dans votre pays une loi civile qui reconnaisse aux unions de personnes du même sexe une quelconque équivalence au mariage?
- b) Quel est le comportement des Églises particulières et locales tant envers l'État promoteur d'unions civiles entre personnes du même sexe, qu'envers les personnes impliquées dans ce type d'union?
- c) Quelle attention pastorale est-il possible d'avoir envers des personnes qui ont choisi de vivre selon ce type d'unions?
- d) En cas d'unions entre personnes du même sexe qui aient adopté des enfants quel comportement pastoral tenir en vue de la transmission de la foi?

6. *Sur l'éducation des enfants au sein de situations de mariages irréguliers*

- a) Quelle est la proportion estimée de ces enfants et adolescents dans ces cas par rapport à celle d'enfants nés et élevés au sein de familles constituées selon les règles?
- b) Dans quel état d'esprit les parents s'adressent-ils à l'Église? Que demandent-ils? Uniquement les sacrements ou également la catéchèse?
- c) Comment les Églises particulières répondent-elles au besoin des parents de ces enfants pour leur offrir une éducation chrétienne?
- d) Comment la pratique sacramentelle se déroule-t-elle dans ces cas-là: préparation, administration et accompagnement du sacrement?

7. *Sur l'ouverture des époux à la vie*

- a) Quelle connaissance concrète les chrétiens ont-ils de la doctrine d'*Humanae vitae* sur la paternité responsable? Quelle conscience a-t-on de l'évaluation morale des différentes méthodes de régulation des naissances? Du point de vue pastoral quels approfondissements pourraient être suggérés à ce propos?
- b) Cette doctrine morale est-elle acceptée? Quels sont les aspects les plus problématiques qui en rendent difficile l'acceptation par la plupart des couples?
- c) Quelles méthodes naturelles sont promues par les Églises particulières pour aider les conjoints à mettre en pratique la doctrine d'*Humanae vitae*?
- d) Quelle est l'expérience sur ce thème dans la pratique du sacrement de la réconciliation et dans la participation à l'Eucharistie?
- e) Quels contrastes apparaissent-ils à ce propos entre la doctrine de l'Église et l'éducation civile?

- f) Comment promouvoir une mentalité plus ouverte envers la natalité? Comment favoriser la croissance des naissances?

8. *Sur le rapport entre la famille et la personne*

- a) Jésus-Christ révèle le mystère et la vocation de l'homme: la famille est-elle un lieu privilégié pour que ceci arrive?
- b) Quelles situations critiques de la famille dans le monde d'aujourd'hui peuvent-elles devenir un obstacle à la rencontre de la personne avec le Christ?
- c) Dans quelle mesure les crises de foi que les personnes peuvent traverser ont-elles une incidence sur la vie familiale?

9. *Autres défis et propositions*

À propos des thèmes traités dans ce questionnaire, y-a-t-il d'autres défis et propositions que vous considérez comme urgents ou utiles?